

De plus en plus de demandes

L’Espagne veut ouvrir les archives du franquisme restées secrètes

De plus en plus d’États décident de déclassifier leurs archives pour répondre à un intérêt grandissant de leurs populations. Les Suisses ne font pas exception à la règle, même si les Archives fédérales rendent publics chaque année de nouveaux documents.



Keystone-SDA
🕒 04.08.2025, 10:16



Les déclassifications d'archives d'États intéressent un large public. Cet été, une grande partie de la population espagnole s'est réjouie de l'annonce faite le 22 juillet par le gouvernement de vouloir déclassifier les archives du franquisme. Si la mesure passe la rampe du Parlement, le public pourrait alors avoir accès aux documents classifiés antérieurs à 1981.

Un jour plus tôt, aux États-Unis, c'est l'administration Trump qui a rendu publiques «plus de 230'000 pages» d'archives classifiées sur l'assassinat du célèbre défenseur des droits civiques Martin Luther King. Une décision qui suivait celle faite en début d'année de déclassifier les archives gouvernementales sur l'assassinat du président John F. Kennedy en 1963.

En Suisse, l'intérêt pour les documents historiques ne cesse lui aussi de croître. En 2024, 112'605 unités d'archives ont été consultées aux Archives fédérales suisses (AFS) contre seulement 41'917 en 2021, soit une hausse de plus de 168% en trois ans.

Numérisation en hausse

Contactées, les AFS expliquent cette hausse des consultations notamment par une «croissance particulièrement forte» de l'utilisation des documents numériques.

Lors de la mise en place de ce service il y a 11 ans, 396'449 pages avaient été numérisées. En 2024, ce chiffre a explosé pour se monter à plus de 4,3 millions de pages disponibles à tout moment pour le public.

En Suisse, la loi fédérale sur l'archivage du 26 juin 1998 prévoit une ouverture automatique des documents des AFS après 30 ans, sous régime d'exception. Au début de l'année 2025, près de 1700 documents diplomatiques de 1994 ont d'ailleurs été déclassifiés et rendus accessibles au public.

«Plutôt dans les banques»

Si certaines déclassifications d'archives, par exemple celles sur la mort de JFK, servent notamment à calmer des spéculations complotistes, ce n'est pas le cas en Suisse. «Les secrets ne sont pas dans les archives, mais plutôt dans les banques», rigole Sacha Zala, directeur du centre de recherche Dodis, spécialisé dans l'histoire des relations internationales de la Suisse.

«Au sein de son administration, la Suisse n'a pas eu une culture du secret aussi forte que par exemple les États-Unis dans les années 1950. Il ne faut donc pas s'attendre à beaucoup de grands secrets cachés dans les archives, d'autant que pour un même sujet, les documents peuvent se trouver aux AFS, mais aussi dans les archives cantonales, dans celles du Tribunal fédéral ou même des banques», explique-t-il. En 2024, les Archives fédérales ont d'ailleurs validé 89% des 5886 demandes de consultations qu'elles avaient reçues.

Protection des données privées

Le cadre légal joue aussi un rôle dans le contexte helvétique. «Par rapport à la loi américaine, le Freedom of Information Act, la loi suisse est très libérale. Il ne peut pas y avoir de dossiers sans date de déclassification dans notre pays», souligne Sacha Zala.

Les articles 11 et 12 de la loi fédérale sur l'archivage permettent à la Confédération de ne pas libérer certains documents grâce à des exceptions. Elle peut ainsi demander une prolongation du délai de protection si l'intérêt du pays est menacé ou s’il faut protéger des données personnelles.

Concrètement, pour le deuxième cas, si les AFS estiment que la déclassification d'un document peut porter atteinte aux données personnelles d'une personne dite «normale», elles ont le droit de bloquer le document.

«C'est néfaste pour nous et nos recherches. Je comprends la nécessité de protéger les données des gens mais dans certains cas, ça ressemble à de la censure pour raisons privées», peste Sacha Zala.

L'affaire Jeanmaire

Il y a toutefois un dossier d'archives, qui doit être libéré par les AFS au plus tôt en 2028, qui intéresse particulièrement le directeur de Dodis: l'affaire Jeanmaire. Du nom du brigadier Jean-Louis Jeanmaire, qui avait été accusé en 1976 d'avoir remis divers documents à des officiers soviétiques dans les années 1960.

Qualifié de «traître du siècle» par la presse à l'époque, le brigadier Jeanmaire avait été condamné à 18 ans de prison, dégradé et exclu de l'armée, malgré des doutes sur la gravité de ses actes. Il fut relâché en 1988 après avoir purgé les deux tiers de sa peine et mourut en 1992.

«Notre travail avec Dodis n'est pas de nous replonger dans les scandales de l'époque, mais plutôt de comprendre comment l'affaire Jeanmaire a affecté les relations de la Suisse avec l'Union soviétique à cette période», explique Sacha Zala.